

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01195

Numéro SIREN : 891 703 886

Nom ou dénomination : 100 KALPA

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt 7207



Greffé du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffre-tc-draguignan.fr - www.infogreffre.fr

HC/2020 B 01195
100 KALPA
route départementale 37
ROUTE DU LAC LIEUDIT LA COLLE NOIRE
83440 MONTAUXOUX

Nos références : HC/2020 B 01195

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 100 KALPA

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

108 PLAN DE LA GRANDE VIGNE
83440 CALLIAN

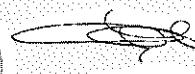
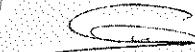
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 891703886 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 28/11/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 07/11/2023, enregistré sous le numéro 2023/7207, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 28/11/2023
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



Désignation de l'entreprise 100 KALPA

Adresse de l'entreprise ROUTE DEPARTEMENTALE 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COLLE NOIRE 83410 MONTAIGOUX

SIRET 8 9 1 7 0 3 8 8 6 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 3

28 NOV. 2023

2023 17207

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le N°

Exercice N clos le
13 11 2022

ACTIF

Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	<small>{ Fonds commercial * Autres *</small>	010	28 342	012		28 342
	Immobilisations corporelles *		014		016		
	Immobilisations financières * (1)		028	13 646	030	4 064	9 581
			040		042		
	Total I (5)		044	41 988	048	4 064	37 923
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	<small>{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)</small>	068	20 000	070		20 000
		Valeurs mobilières de placement	072	481	074		481
		Disponibilités	080		082		
		Charges constatées d'avance *	084		086		
		Total II	092	476	094		476
			096	20 957	098		20 957
		Total général (I + II)	110	62 944	112	4 064	58 880

PASSIF

Exercice N NET
1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131) 132	
	Report à nouveau		134	(59 364)
	Résultat de l'exercice		136	(530)
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	(58 894)

DETTE (4)	Provisions pour risques et charges		Total II	154
	Emprunts et dettes assimilées		156	9 739
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	3 134
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	97 074) 172	104 901
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	117 774
		Total général (I + II + III)	180	58 880

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 1 298
	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2)

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 100 KALPA

Néant *Exercice N clos le
13.11.2020 22.1**A – RÉSULTAT COMPTABLE**

		Formulaire déposé au titre de l'IR	018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services *	217	218 63 407	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232 63 407	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242 30 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	588	244 909	
	Rémunérations du personnel *			250 24 265	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 6 069	
	Dotations aux amortissements *			254 2 086	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259		262 186	
		260			
		Total des charges d'exploitation (II)		264 63 515	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 (108)	
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294 418
	Produits exceptionnels (IV)				290 3
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D))	347 348		300 7
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 (530)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		
Réintégro	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			314 530	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				
	Provisions non déductibles *				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPC 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensé de réintégriation (art. 239 sexies D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>) 986	ZFU-TE (44. <i>octies A</i>)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>) 981	JEI (44. <i>sexies A</i>)	989		
	ZRD (44. <i>terdecies</i>) 127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>) 991				
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i> 345	Investissements outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdies</i>) 992	Zone de développement prioritaire (44. <i>septies</i>) 993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>décies</i>) 655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>décies A</i>) 643		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>décies B</i>) 645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>décies C</i>) 647			
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>décies D</i>) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>décies E</i>) 641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>décies F</i>) 990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>décies G</i>) 649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTIÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352 354 530	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370 372 530	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2022

		Désignation de l'entreprise : 100 KALPA								Néant <input type="checkbox"/>	
Formulaire obligatoire (article 302 <i>séries A bis</i> du Code général des impôts)											
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	28 342	402		404		406	28 342	
		Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450	10 158	452		454		456	10 158	
		Matériel de transport	460		462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470	2 190	472	1 298	474		476	3 488	
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490	40 690	492	1 298	494		496	41 988	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498			499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504			506		
Immobilisations corporelles		Terrains	510		512		514			516	
		Constructions	520		522		524			526	
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534			536	
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 376	542	1 270	544			546	2 645
		Matériel de transport	550		552		554			556	
		Autres immobilisations corporelles	560	602	562	816	564			566	1 419
TOTAL		570		1 978	572	2 086	574		576	4 064	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobiliations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
					Court terme * ⑤	Long terme					
1			19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧					
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	588	587	589			
	Plus-values taxable à 19 % ⑩	579		Régularisations	590	583	591	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 100 KALPA							Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	59 364						
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984	59 364						
Déficits de l'exercice		960	530						
Total des déficits restant à reporter		970	59 894						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dans montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325	
dans cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dans montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	9 348
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	5 148
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:	100_KALPA	Néant <input type="checkbox"/>			
Exercice ouvert le:	01/01/2022	et clos le:	31/12/2022	Données en nombre de mois	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :	376	1,00			
Dont apprentis	657				
Dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105				
TOTAL 1	106				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Variation positive des stocks	111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 2	144				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾					
Achats	121				
Variation négative des stocks	145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150				
TOTAL 3	152				
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)			137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022				
Effectifs au sens de la CVAE *	023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	/	/	160	/
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 9 1 7 0 3 8 8 6

Dénomination de l'entreprise

100 KALPA

Adresse (voie)

ROUTE DEPARTEMENTALE 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COILLE NOIRE

Code postal

83440

Ville

MONTAUROUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M]	Nom patronymique	GAL	Prénom(s)	ERIC		
Nom marital	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	100		
Naissance: Date	27/02/1960	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays
Adresse : N°	1	Voie	ALLEE DU BELVEDERE			
Code Postal	06130	Commune	GRASSE	Pays	FRANCE	
Titre (2)	Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom marital	% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance: Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse : N°		Voie				
Code Postal		Commune		Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 9 1 7 0 3 8 8 6

Dénomination de l'entreprise

100 KALPA

Adresse (voie)

ROUTE DEPARTEMENATLIE 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COLLE NOIRE

Code postal

83440

Ville

MONTAUXOUX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2065-SD

2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Date d'ouverture: 01012022

Date de clôture: 31122022

Régime d'imposition:

X

Déclaration consolidée pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovante, cocher la case ci-dessous

Si option pour le régime particulier de taxation du tonnage, art. 209-0 II (entreprises de transport maritime), cocher la case

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

IUU KALPA
ROUTE DEPARTEMENTALE 37 ROUTE DU LAC LIEU DIT LA COLLE NOIRE
83440 MONTAUROUX

SIRET 8 9 1 7 0 3 8 8 6 0 0 0 1 2

Adresse du siège social:

Méli:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

B - RÉGIME FISCALE DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

C - RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	530
	Bénéfice imposable à 15 %		
2 Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobiliar cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

5 Identification de la déclarante

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-dessous

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour sousscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-dessous

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des lasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

6 Identification du CGA/OMGA ou du viseur conventionné

ABAC LE CHESNAY
58 rue Pottier
78150 LE CHESNAY

Tél: 01 39 63 33 80

Tél:

CGA/OMGA Viseur conventionné (cocher la case correspondante)

Identité du déclarant

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 20032023 Lieu: MONTAUROUX

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Qualité et nom du signataire: Président E. GAL

Signature:

Examen de conformité prestataire : fiscale (ECF)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 b/s-SD

2022

H. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

4 BREVES

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE ING CONCERNANT QUELLES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS VALEURS A LONG TERME IMPOSÉES	3,0 %	4,15 %	4,10 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(*)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(*)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISATIONS DÉMOCRATIQUES DE DROITE

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposables à taux réduit	2468				
<i>à soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI</i>						
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %						
1	2	3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imposé sur le déficit de l'exercice 7a
Total						
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI						
Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention					
Total						
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement						
Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total						

(2022)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

100 KALPA

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 20/03/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			du 01/12/2020 au 31/12/2021 (13 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Fonds commercial	28 342		28 342	48,14	28 342	61,96
Autres immobilisations corporelles	13 646	4 064	9 581	16,27	10 370	22,67
	TOTAL (I)	41 988	4 064	37 923	64,41	38 712
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	20 000		20 000	33,97		
Autres créances						
Organismes sociaux	26		26	0,04		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	455		455	0,77	265	0,58
Disponibilités					6 030	13,18
Charges constatées d'avance	476		476	0,81	738	1,61
	TOTAL (II)	20 957	20 957	35,59	7 033	15,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des obligations						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif						
	TOTAL ACTIF (0 à V)	62 944	4 064	58 880	100,00	45 745

PASSIFExercice clos le
31/12/2022
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2021
(13 mois)

Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1,70		1 000	2,19
Report à nouveau	-59 364	-100,81			
Résultat de l'exercice	-530	-0,89		-59 364	-129,76
	TOTAL(I)	-58 894	-100,01	-58 364	-127,58
	TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges					
	TOTAL (III)				
Emprunts et dettes					
. Découverts, concours bancaires	9 739	16,54			
Emprunts et dettes financières diverses	97 074	164,87		64 739	141,52
. Associés					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 134	5,32		1 603	3,50
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel	6	0,01		29 319	64,09
. Organismes sociaux	1 597	2,71		4 123	9,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 223	10,57		3 839	8,39
. Autres impôts, taxes et assimilés				486	1,06
	TOTAL(IV)	117 774	200,02	104 110	227,59
	TOTAL PASSIF (I à V)	58 880	100,00	45 745	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 20/03/2023

COMPTE DE RÉSULTATExercice clos le
31/12/2022
(12 mois)du 01/12/2020
au 31/12/2021
(13 mois)Variation
absolue
(12 / 13)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Production vendue services	63 407		63 407	100,00	49 025	100,00	14 382	29,34
Chiffres d'Affaires Nets	63 407		63 407	100,00	49 025	100,00	14 382	29,34
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					2 465	5,03	-2 465	-100,00
Autres produits					11	0,02	-11	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)				63 407	100,00	51 501	105,05	11 906
Autres achats et charges externes	30 000	47,31	32 893	67,09	-2 893	-8,79		
Impôts, taxes et versements assimilés	909	1,43	1 294	2,64	-385	-29,74		
Salaires et traitements	24 265	38,27	55 437	113,08	-31 172	-56,22		
Charges sociales	6 069	9,57	19 022	38,80	-12 953	-68,08		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 086	3,28	1 978	4,03	108	5,46		
Autres charges	186	0,29	180	0,37	6	3,33		
Total des charges d'exploitation (II)				63 515	100,17	110 804	226,02	-47 289
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				-108	-0,16	-59 303	-120,95	59 195
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Total des produits financiers (V)								
Intérêts et charges assimilées	418	0,66	61	0,12	357	585,25		
Total des charges financières (VI)				418	0,66	61	0,12	357
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)				-418	-0,65	-61	-0,11	-357
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				-526	-0,82	-59 364	-121,08	58 838
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3	0,00					3	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)				3	0,00			3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	0,01			0	0,00	7	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)				7	0,01	0	0,00	7
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				-4	-0,00	-0	0,00	-4
Total des Produits (I+III+V+VII)				63 410	100,00	51 501	105,05	11 909
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)				63 940	100,84	110 865	226,14	-46 925
RÉSULTAT NET				-530	-0,83	-59 364	-121,08	58 834
				Perte		Perte		

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF
DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 20/03/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			du 01/12/2020 au 31/12/2021 (13 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Fonds commercial	28 342		28 342	48,14	28 342	61,96
207000 Fonds commercial	28 342		28 342	48,14	28 342	61,96
Autres immobilisations corporelles	13 646	4 064	9 581	16,27	10 370	22,67
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	10 158		10 158	17,25	10 158	22,21
218300 Materiel de bureau et informatique	3 488		3 488	5,92	2 190	4,79
281810 Amort. agencements		2 645	-2 645	-4,48	-1 376	-3,00
281830 Amort; matériel de bureau		1 419	-1 419	-2,40	-602	-1,31
TOTAL (I)	41 988	4 064	37 923	84,41	38 712	84,63
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	20 000		20 000	33,97		
418100 Clients factures a etablir	20 000		20 000	33,97		
Autres créances						
Organismes sociaux	26		26	0,04		
438700 Produits a recevoir	26		26	0,04		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	455		455	0,77	265	0,58
445680 Tva s'achats et prestations	349		349	0,59	165	0,36
445867 TVA en attente déductible 20 %	106		106	0,18	100	0,22
Disponibilités						
512000 Société Générale					6 030	13,18
Charges constatées d'avance	476		476	0,81	738	1,61
486000 Charges constatees d'avance	476		476	0,81	738	1,61
TOTAL (II)	20 957		20 957	35,59	7 033	15,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices		(III)				
Primes de remboursement des obligations		(IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif		(V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	62 944	4 064	58 880	100,00	45 745	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 20/03/2023

PASSIF

Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (13 mois)
---	---

Capitaux propres

Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)

101300 Capital souscrit appelle versé

Report à nouveau

119000 Report à nouveau (solde débiteur)

Résultat de l'exercice

1 000	1,70	1 000	2,19
1 000	1,70	1 000	2,19
-59 364	-100,81		
-59 364	-100,81		

-530	-0,89	-59 364	-129,76
-------------	-------	----------------	---------

TOTAL(I)	-58 894	-100,01	-58 364	-127,58
-----------------	----------------	---------	----------------	---------

TOTAL(II)				
------------------	--	--	--	--

Provisions pour risques et charges

TOTAL (III)				
--------------------	--	--	--	--

Emprunts et dettes

. Découverts, concours bancaires

512000 Société Générale

Emprunts et dettes financières diverses

. Associés

455170 C/C ERIC GAL

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

401000 Fournisseurs divers

408100 Fournisseurs

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

421000 GAL Anne

421001 GAL Eric

. Organismes sociaux

431000 Sécurité sociale

437020 OWLIANCE Groupe (NC)

437030 MALAKOFF MEDERIC (retraite)

438600 Autres charges à payer

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

445510 Tva à décaisser

445877 TVA en attente collectée 20 %

. Autres impôts, taxes et assimilés

442100 PAS DSN

9 739	16,54			
-------	-------	--	--	--

9 739	16,54			
-------	-------	--	--	--

97 074	164,87	64 739	141,52
---------------	--------	---------------	--------

97 074	164,87	64 739	141,52
--------	--------	--------	--------

3 134	5,32	1 603	3,50
--------------	------	--------------	------

2 534	4,30	1 003	2,19
-------	------	-------	------

600	1,02	600	1,31
-----	------	-----	------

6	0,01	29 319	64,09
----------	------	---------------	-------

6	0,01	1 307	2,86
---	------	-------	------

		28 012	61,24
--	--	--------	-------

1 597	2,71	4 123	9,01
--------------	------	--------------	------

522	0,89	1 569	3,43
-----	------	-------	------

1 040	1,77	1 187	2,59
-------	------	-------	------

		705	1,54
--	--	-----	------

36	0,06	663	1,45
----	------	-----	------

6 223	10,57	3 839	8,39
--------------	-------	--------------	------

2 890	4,91	3 839	8,39
-------	------	-------	------

3 333	5,66		
-------	------	--	--

		486	1,06
--	--	------------	------

		486	1,06
--	--	-----	------

TOTAL(IV)	117 774	200,02	104 110	227,59
------------------	----------------	--------	----------------	--------

TOTAL PASSIF (I à IV)	58 880	100,00	45 745	100,00
------------------------------	---------------	--------	---------------	--------

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 20/03/2023

COMPTÉ DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2022
(12 mois)du 01/12/2020
au 31/12/2021
(13 mois)Variation
absolue
(12 / 13)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Production vendue services	63 407		63 407	100,00	49 025	100,00	14 382	29,34
706000 Prestations de services	48 276		48 276	76,14	14 600	29,78	33 676	230,66
708200 Commissions et courtauges					18 625	37,99	-18 625	-100,00
708500 Ports et frais accessoires fact.	15 131		15 131	23,86	15 800	32,23	-669	-4,22
Chiffres d'Affaires Nets	63 407		63 407	100,00	49 025	100,00	14 382	29,34
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					2 465	5,03	-2 465	-100,00
791000 Transferts de charges d'expl.					2 465	5,03	-2 465	-100,00
Autres produits					11	0,02	-11	-100,00
758000 Produits divers gestion courante					11	0,02	-11	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	63 407		63 407	100,00	51 501	105,05	11 906	23,12
Autres achats et charges externes					30 000	47,31	-2 893	-8,79
604000 Achats études et prestat. services					15 168	30,94	-15 168	-100,00
606100 Fournitures non stock. eau, énergie					492	0,78	647	-23,95
606300 Fournit. entretien & petit équip.					474	0,75	161	313
606400 Fournitures administratives					359	0,57	292	194,41
609800 Rabais remises rist. non affectés							-24	22,95
611100 SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE					279	0,44	288	-100,00
613200 Locations immobilières					3 155	4,98	3 155	-9
613500 Locations mobilières							822	-3,11
616000 Primes d'assurance					1 056	1,67	302	-822
618100 Documentation générale							10	-100,00
622600 Honoraires					983	1,55	2 173	-1 190
622700 Frais d'actes et de contentieux					52	0,08	1 204	-54,75
623400 Cadeaux à la clientèle					15 706	24,77	4 876	-95,67
623800 Divers (pourboires, dons courants)							5	222,11
625100 Voyages et déplacements					16	0,03	69	-5
625600 Missions							34	-100,00
625700 Réceptions					4 484	7,07	2 130	-34
626000 Frais postaux et de télécomm.					1 211	1,91	1 298	-4,84
627000 Services bancaires et assim.					295	0,47	284	-11
627500 Frais sur effets					612	0,97		3,87
628100 Concours divers (cotisations,...)					825	1,30		N/S
Impôts, taxes et versements assimilés					909	1,43	1 294	825
631200 Taxe d'apprentissage					161	0,25	336	-385
631300 Part. employ. a form. prof. cont.					160	0,25	374	-52,07
635110 Contribution économique territoriale					588	0,93	584	-214
Salaires et traitements					24 265	38,27	55 437	-57,21
641100 Salaires appointements					21 898	34,54	54 397	-113,08
641200 Conges payés							783	-56,22
641300 Primes et gratifications					1 004	1,58	1 039	-59,73
641430 Indemnité de rupture conventionnelle					579	0,91		-7 558
Charges sociales					6 069	9,57	19 022	-69,34
645100 Cotisations urssaf					3 341	5,27	10 899	-175
645200 Cotisations aux mutuelles					767	1,21	2 688	-1 921
645300 Cotisations aux caisses retr.					1 379	2,17	4 868	-71,46
645400 Cotisations aux assedic					582	0,92	567	-3 489
Dotations aux amortissements sur immobilisations					2 086	3,29	1 978	-71,66
681120 Immobilisations corporelles					2 086	3,29	1 978	15
Autres charges					186	0,29	180	2,65
651000 Redevanc. concess. brev. licenc.,..							180	3,33

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 20/03/2023

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	du 01/12/2020 au 31/12/2021 (13 mois)	Variation absolue (12 / 13)	%
Total des charges d'exploitation (II)	63 515	100,17	110 804	226,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-108	-0,16	-59 303	-120,95
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Total des produits financiers (V)	418	0,66	61	0,12
Intérêts et charges assimilées	418	0,66	61	0,12
661600 Intérêts bancaires & sur opér. banc	378	0,60	22	0,04
668000 Autres charges financières	40	0,06	39	0,08
Total des charges financières (VI)	418	0,66	61	0,12
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-418	-0,66	-61	-0,11
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-526	-0,82	-59 364	-121,08
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3	0,00		
771800 Autres prod. except. sur op. gest.	3	0,00		
Total des produits exceptionnels (VII)	3	0,00		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	0,01	0	0,00
671800 Aut. charg. excep. sur oper. gest.	7	0,01	0	0,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7	0,01	0	0,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4	-0,00	-0	0,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	63 410	100,00	51 501	105,05
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	63 940	100,84	110 865	228,14
RÉSULTAT NET	-530	-0,83	-59 364	-121,08
	Perte		Perte	

28 NOV. 2023

SAS 100 KALPA

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 108 Plan de la Grande Vigne - 83440 CALLIAN
891 703 886 RCS DRAGUIGNAN

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le No

208317207

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 Juillet, à 14 heures,

Les associés de la société SAS 100 KALPA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 108 plan de la Grande Vigne - 83440 CALLIAN, sur convocation faite aux associés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric GAL, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte permet de constater que les associés sont tous présents et représentent la totalité des actions.

En conséquence, l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- :
- les justificatifs des convocations régulières des associés,
 - la feuille de présence et la liste des associés,
 - l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
 - le rapport de gestion du président,
 - le rapport spécial du Président sur les conventions,
 - un exemplaire des statuts de la Société,
 - le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pr

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à - 530 euros de la manière suivante

:

Déficit de l'exercice	530 euros
-----------------------	-----------

En totalité au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de - 58 894 euros.

l'Assemblée Générale prend acte de cette situation.

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social; L'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

